



Règlement intérieur ASFF BADMINTON



Article 1 – Les inscriptions

Il est précisé à tous les adhérents qu'un dossier incomplet ne peut être pris en compte et que celui-ci ne pourra accéder aux terrains. Un dossier complet comprend :

Pour une nouvelle inscription

- ✓ la fiche d'inscription (dûment remplie, photo comprise).
- ✓ le certificat médical fédéral est obligatoire (de moins de 3 mois) téléchargeable sur le lien suivant : http://gdb.ffbad.com/2017-2018/Src/GDB-02/GUI21F1_ADM_CertificatMedical.pdf
- ✓ le règlement de la cotisation.
- ✓ Pour les mineurs la décharge parentale est obligatoire.

Pour les réinscriptions dans le délai de 3 ans (au-delà un certificat médical est obligatoire)

- ✓ la fiche d'inscription (dûment remplie).
- ✓ Remplir le questionnaire de santé « QS – SPORT » téléchargeable sur le lien suivant : http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Licencies/Comment_se_licencier/FFBaD_QUESTIONNAIRE_SANTE_2017-2018.pdf
- ✓ le règlement de la cotisation.
- ✓ Pour les mineurs la décharge parentale est obligatoire.

Article 2 – Les horaires et lieu :

Les horaires :

Tous les créneaux ont lieu au gymnase du levant. Sauf exception

Lundi, mardi et jeudi soir de 20 h 00 à 22 h 30 hors du gymnase (démontage des terrains 22 h 20).

Samedi 09 h 30 12 h 30 et créneau jeunes 14 h 00 17 h 00

Dimanche 18 h 00 20 h 00

Et se répartissent ainsi :

Lundi : créneau compétition (9 terrains)

Entraînement de toutes les équipes ou match de championnat pour les équipes 1, 2 et 3

Les horaires d'entraînement :
20 h 00/20 h 15 installation des terrains.
20 h 15/21 h 30 entraînement
21 h 30/22 h 20 jeu libre

Mardi : créneau Loisir (9 terrains)

Entraînement loisir et match championnat équipe 4

Les horaires d'entraînement :
20 h 00/20 h 15 installation des terrains.
20 h 15/21 h 30 entraînement
21 h 30/22 h 20 jeu libre

Jeudi créneau confirmés (9 terrains)

20 h 00/22 h 20 jeu libre sur 9 terrains

Vendredi créneau jeunes compétitions

18 h 00 20 h 00 (3 terrains)

Samedi matin (9 terrains)

09 h 30 12 h 20 installation des terrains + jeu libre

Samedi après midi : Créneaux jeunes (9 terrains)

13 h 40 17 h 00 entraînement en 2 groupes

Dimanche soir (9 terrains)

18 h 00 20 h 00 installation des terrains + jeu libre

Pour les créneaux d'entraînement adulte les séances commenceront à 20 h 15 il est demandé aux adhérents d'être présent en début de séance.

Ils sont effectifs pour une saison entière. Toutefois le bureau se réserve la possibilité de modifier leur utilisation en cas de nécessité. Pendant les vacances scolaires, ces horaires peuvent être maintenus, suspendus ou modifiés. L'information sera diffusée par l'intermédiaire du panneau d'affichage, des boîtes mails, du site du club www.asff-badminton.com, ou de la page facebook. <https://www.facebook.com/Badminton.ASFF>

Article 3 – La tenue et le matériel :

Quelque soit leur catégorie (loisir, compétition ou jeune), les joueurs de badminton doivent impérativement avoir :

- ✓ **une paire de chaussures de sport propre (non portée à l'extérieur, spécifique à la pratique du sport en salle.**
- ✓ **une tenue de sport appropriée à la pratique du badminton soit : un short ou jupette (pour les filles) un tee-shirt ou polo. Survêtement pour l'échauffement**
- ✓ **une raquette de badminton. Le club peut prêter occasionnellement aux adhérents loisirs des raquettes qui devront être rendus à la fin de la séance.**

Les volants sont fournis par le club.

Les loisirs devront jouer impérativement avec des volants plastiques.

Les compétiteurs devront utiliser en priorité le type de volant en rapport avec leur classement fédéral.

Article 4 – Les entraînements :

Entraînement jeunes :

Des séances d'entraînement seront organisées tout au long de l'année pour les jeunes. Seront acceptés uniquement les jeunes désirant vraiment **apprendre à jouer au badminton**, ce qui implique le respect des règles officielles du badminton, le respect des horaires d'entraînement et le respect de l'entraîneur afin de pratiquer dans les meilleures conditions possibles.

Les entraîneurs et les membres du bureau prendront toute décision qui leur semblera utile au bon déroulement des séances d'entraînement (avertissement, exclusion temporaire, voire définitive, etc.) en cas de non respect de ces règles.

Les mineurs sont à la charge du responsable de l'entraînement dès leur arrivée à l'intérieur de la salle d'entraînement en tenue. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leurs enfants (**en cas de retard de l'entraîneur, les parents doivent l'attendre**).

Durant la durée de l'entraînement, les mineurs sont sous l'autorité de l'entraîneur.

Dès la fin de l'entraînement, les mineurs sont libres d'aller seul attendre leur responsable légal sur le parking. Dès leur sortie de la salle d'entraînement, les mineurs ne sont plus sous la responsabilité du club.

Si le souhait d'un parent est que son enfant reste dans la salle d'entraînement jusqu'à ce qu'il vienne le chercher à la fin de l'entraînement, il devra le préciser par écrit sur papier libre qu'il donnera à l'entraîneur. Le mineur sera alors sous la responsabilité de l'entraîneur pendant 15 minutes après la fin de l'entraînement. A l'issue de ces 15 minutes, si aucun responsable légal de l'enfant n'est venu le chercher, et après avoir tenté de contacter les parents, l'entraîneur prévendra la police à laquelle il confiera le mineur.

Aucun mineur ne pourra être présumé sous la responsabilité du club si les règles énoncées dans ce chapitre ne sont pas respectées.

Entraînement Loisir :

Une initiation au badminton (règle du jeu, base du jeu, déplacement etc.) sera dispensée en début de séance par un animateur.

En fonction des participants des séances seront proposés pour approfondir les techniques avec exercices (shadows, routines, matchs à thèmes).

Article 5 – Le championnat interclubs :

Dans le cadre des compétitions interclubs, les équipes inscrites en compétition recevront les équipes adverses sur les créneaux du club, selon un calendrier prédéfini par la ligue. Ces jours là, les équipes en compétition évolueront sur les terrains nécessaires pour la rencontre. Les autres terrains seront à la disposition des adhérents pour le jeu libre.

Article 6 – Le championnat des jeunes :

Le championnat se déroule essentiellement sur le week-end. L'inscription à une compétition passe obligatoirement par le responsable Jeune. Celui-ci confirme auprès du Comité départemental l'engagement des joueurs.

Les parents sont responsables de leurs enfants lors des transports et sur les lieux des compétitions. Le club ne peut assurer ni le transport des jeunes, ni la présence d'un des membres de la section jeune sur chaque compétition.

Article 7 – Les tournois :

Les adhérents souhaitant participer à des tournois officiels sont priés de se faire connaître du responsable « Tournoi ».

Une sélection de tournoi sera proposée en fonction des tableaux, du lieu, et des séries. Les frais d'inscriptions à ces tournois seront pris en charge par la section jusqu'à concurrence de plus ou moins 10 tournois dans l'année.

Les tournois « officiels » seront en ligne sur le site de la section. www.asff-badminton.com.

La section organise son propre tournoi pour lequel les frais d'inscriptions sont à la charge des adhérents.

Pour toutes autres participations la section ne prendra pas en charge les frais d'inscriptions.

Article 8 – Assurance :

Chaque adhérent licencié F.F.B.A. possède un contrat d'assurance qu'il reçoit en même temps que sa licence et dont il doit prendre connaissance.

Néanmoins, nous vous conseillons de vérifier que votre assurance personnelle couvre bien les dommages corporels dans la pratique d'activités physiques en club.